3E ANNÉE, No. 19. MANITOBA. SAMEDI, 4 OCTOBRE, 1873.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collége, dans la Bâtisse du Dr. Paré.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

N. D. Gagnier & Cie, Editeurs-Proprietaires.

FEUILLETON DU METIS.

4 Octobre 1873.

LE PETROLE.

CHAPITRE 6ÈME.

(*Suite.*)

Par toutes ces causes le fond de cale des navires était bientôt inondé du résultat des fuites, et l'atmosphère de la cale, saturée de vapeurs combustibles, devenait nécessairement, comme nous allons bientôt l'expliquer, un mélange détonant que la moindre étincelle devait enflammer. Une telle imprudence nous parait maintenant presque aussi folle que serait celle de transporter de la poudre à canon jetée en vrac dans la cale d'un navire.

Aujourd'hui on n'embarque plus guère le pétrole que renfermé dans des tambours métaliques ou dans de grandes caisses de tôle hermétiquement fermées au point d'êtres inodores. Ces caisses sont entièrement pleines; un gros tube, partant du sommet et se recourbant dans une caisse plus petite et plus pleine d'eau, permet la libre dilatation du liquide sans lui laisser le contact de l'air.

De puissantes compagnies ont même construit exprès le grand navires en fer à compartiments étanchés, où l'hulie est directement versée, par des tuyaux adaptés aux robinets, de grands réservoirs en tôle établis aux ports d'embarquement. On la débarque en l'envoyant au moyen de pompes dans les réservoirs pareils établis sur le quai d'arrivée; il est facile d'affectuer les deux opérations sans que l'atmosphère des appareils soit un seul instant au contact de l'atmosphère extérieure.

Depuis toutes ces précautions, le fret du pétrole a subi une baisse considérable, et le prix des assurances maritimes, que les fréquents sinistres avaient rendus exorbitant, a pu être reduit au même chiffre que pour les autres marchandises. Comme le prix de vente a cependant peu baissé, on concoit que les premiers négociants qui ont profité de ces nouveaux progrès aient pu faire en peu de temps des fortunes collossales. Le riche Américain qui s'est illustré récemment par l'enorme chiffre de ses dons aux œuvres de bienfaisance, le fameux Peabody, avait acquis sa fortune dans le commerce du pétrole. On voit que si le pétrole a fait, par une série de malheurs et de crimes, tant de mal à notre pauvre Europe, il avait commencé par lui faire un peu de bien.

Nous avons maintenant à nous rendre compte de la nature du gisement et de l'origine du pétrole.

CHAPITRE 7ÈME:

Le pétrole brut, tel qu'il sort du puits, est un liquide oléagineux d'une couleur verdâtre où brunâtre, d'une odeur bitumineuse, plus ou moins insupportable: celui de l'Inde a presque la consistance du beurre, tandis qu'il y a des sources en Pensylvanie et dans la Perse qui le donnent assez limpide pour être immédiatement brûlé dans les lampes. Il est toujours plus léger que l'eau, d'autant plus qu'il est plus liquide; toutefois le poids du litre de pétrole brut ne varie guère qu'entre 800 et 900 grammes. En réalité c'est un mélange assez variable d'une multitude de corps analogues de composition et de propriétés, dissous les uns dans les autres. Un certain nombre seraient à l'état solide, ils étaient seuls; mais la grande majorité est à l'état liquide.

Or, tous ou presque tous appartiennent à la catégorie des corps que les chimistes appelent *carbures d'hydrogène*, c'est-à-dire qu'ils ne contiennent que les deux corps simples combustibles entrant dans les matières organiques, le charbon et l'hydrogène, sans mélange d'autres substances qui refroidiraient leur flamme. Celle ci est donc plus chaude et plus lumineuse que celle de tous les autres combustibles tirés des tissus végétaux ou animaux.

Beaucoup d'autres substances que le pétrole sont, comme lui, formées uniquement de charbon et d'hydrogène; ainsi c'est le cas de la plupart des essences, comme celle de térébenthine, puis de caoutchouc, du blanc de baleine, de la paraffine, de la naphtaline, de la benzine, et enfin du gaz d'éclairage.

Il est vrai qu'il en est de même de ces liquides combustibles qu'on retire de la distillation à douce chaleur des houilles et des matières bitumineuses, liquides employés aussi à l'éclairage sous le nom d'*huille de chiste*.

Au point de vue chimique, en laissant de côté l'odeur qui n'est qu'accidentelle, voici la différence qui existe entre ces derniers corps et le pétrole, différence qui donne au pétrole une certaine supériorité sous le rapport de l'éclairage.

Les carbures d'hydrogène dont le pétrole est le mélange, appartiennent à la série que les chimistes appellent "carbures d'hydrogène *saturés*," c'est-à-dire contenant autant d'hydrogène que le charbon peut en retenir en conbinaison; cette série a pour chef de file le gaz des marais ou *grisou*, et peut être régardée comme du gaz d'éclairage condensé.

L'avantage que présente cette série est qu'étant relativement plus riche en hydrogène, le plus combustible des deux éléments, c'est celle dont la combustion produit le plus de chaleur: les carbures des essence et ceux des huiles de chiste qui contiennent une portion de charbon plus considérable, ont une flamme plus fumeuse, exigeant pour brûler entièrement un plus fort courant d'air, et cependant un peu moins blanche et moins éclairante parceque sa température est moins élevée. La différence est toutefois insignifiante en pratique entre le pétrole et l'huile de chiste, tandis qu'elle est très grande avec les corps gras utilisés dans les lampes et bougies ordinaires, dont la flamme refroidie par des composés oxygènes est plus jaune et moins lumineuse.

Un second avantage qu'ont les carbures d'hydrogène sur les corps gras est d'être inattaquables par les réactifs chimiques, soit acides, soit alcalins, d'être inoxydables par l'air à froid, d'être par conséquent exempts du défaut qu'ont les huiles végétales de rancir ou de s'épaissir en se résinifiant. Il en résulte d'abord les carbures bien purifiés se conservent indéfinement sans s'altérer, mais surtout que les plus épais, qui ne sont pas volatils, sont excellents pour graisser les machines. Or, ce dernier usage constitue un débouché précieux pour la part et la plus lourde des huiles de pétrole comme des huiles de chiste.

Ajoutons que les huiles de chiste et de houille ont fourni une application précieuse que ne permet pas le pétrole et qui a pu, depuis l'invasion de celui-ci, entretenir une certaine exploitation des matériaux bitumineux qui seraient restes autrement sans valeur. Le carbure d'hydrogène le plus aboudant dans ces huiles est la *benzine* ce liquide volatil si employé aujourd'hui au dégraissage, sous les noms de zuccani, benzol, benzine Collas, etc.

Or, cette benzine, traitée par l'acide nitrique, donne la *nitrobenzine* (la fausse essence d'amende amères de la parfumerie à bon marché), et celle-ci est la matière première de la fabrication de *l'aniline* et de toutes splendides couleurs, comme le rouge mägenta, le bleu solferina, et tant d'autres, dont l'industrie des tissus consomme aujourd'hui pour des millions.

Comme l'infériorité des huiles de chistes pour l'éclairage tient en réalité beaucoup plus à leur odeur qu'à leur composition, lors que la surabondance des huiles américaines sera écoulée, et que les perfectionnements des procédés de distillation et de désinfection seront entrés dans la pratique, les huiles de schiste, qui ont l'avantage d'être françaises, pourraient bien définitivement reprendre faveur et faire à leur tour oublier le pétrole.

Afin d'arriver à ce but, la France n'aura qu'à recommencer, pour les huiles minérales, ce qu'elle a fait pour la houille, dont il semblait d'abord que l'Angleterre garderait le monopole.

La houille, le trésor et l'arme des Anglais, méritant bien mieux que le diamant, disaient-ils a l'exposition de 1851, le nom de *Kohi-noor* ou montagnes de lumières, la houille, cette source inépuisable de force que le soleil des temps géologiques a mis des milliers de siècles à accumuler pour l'homme, et que nous allons gaspiller en deux ou trois ans, la houille, dans les mines actuelles partagées entre quatre nations d'Europe ont près de trois fois la valeur de toutes les mines d'or et d'argent du monde entier, la houille semblait devoir manquer en France, et nous rendre tributaires de nos trois voisins du Nord. Nous avons fouille notre sol et nous y avons trouvé des couches peut être plus profondes et moins riches que celles de nos voisins, mais qui suffisent aujourd'hui à nous donner en un an treize millions de tonnes de houille sur les dix-huit millions que nous dépensons. Le rapprochement que nous faisons ici des huiles minérales et de la houille est plus justifié qu'on ne le pensait au premier abord. Des deux sortes de substances sont en effet aussi proches parentes que possible. Elles ont à peu près la même origine, peuvent servir aux mêmes usagés et par conséquent offrent pour nous la même importance.

CHAPITRE 8ÈME.

On a appelé le pétrole *la houille liquide*, et c'est à juste titre. Parmi les opinions qu'ont mis en avant les géologues pour exprimer son origine la plus ordinaire est que le pétrole serait le produit d'une sorte de distillation de houilles par la chaleur du globe. L'énorme pression des couches supérieures expliquerait comment le résultat ne se trouve pas être de la même famille chimique que l'huile de chiste que nous produisons, nous, par cette même distillation: la grande quantité d'hydrogène que nous dégageons sous forme de gaz d'éclairage resterait fixée par la pression et fournirait les carbures les plus hydrogénés. La houille, débarrassée de ses élements volatils, serait transformée en *anthracite* ou charbon de pierre et les couches supérieures, plus froides, condenseraient dans leurs pores les produits de la distillation.

(*A continuer.*)

NOUVELLES DE ROME.

Le Saint Père continue à jouir d'une santé parfaite.

Les infamies et les violences de la canaille, qui tient le haut du pavé dans Rome, sont arrivées à des excès qu'il nous répugne de rapporter. C'est le règne du mal sous ses formes les plus hideuses, les plus sauvages. Tout le courage des vrais catholiques est nécessaire pour y résister. On ne saurait dire les insultes, les ignobles outrages, les basses moqueries, les indignes blasphèmes, les menaces dont la réligion et la piété des Romains fidèles sont l'objet de la part des feuilles révolutionnaires; mais ceux-là ne se laissent ni intimider, ni arrêter. Ils poursuivent hardiment dans la voie du bien.

C'est là, comme le dit un correspondant du *Monde*, l'un des caractères les plus dignes du beau mouvement catholique qui s'opère et qui en fait préjuger toute la profondeur la force et la durée. Il y a quelques dizaines d'années, il suffisait d'un bon mot, d'une plate plaisanterie, d'un gros rire sot et bête pour désarçonner un catholique, le faire rougir et lui faire déserter la pratique de sa religion. Aujourd'hui il n'en est plus ainsi. L'insulte, la menace, les lazzis de toutes sortes n'ont plus le pouvoir de l'intimider ou de l'arrêter; au contraire, il y trouve un motif de plus pour se montrer plus chrétien, pour affirmer plus hautement et plus vivement sa foi et ses croyances. C'est là un fait bien remarquable.

La plupart des diocèses d'Italie ont été consacrés au Sacré-Cœur par leurs évêques et depuis deux années les journaux sont remplis des belles, magnifiques et touchantes cérémonies qui ont eu lieu à ce sujet. Partout cette consécration a été la source et l'occasion d'un sérieux réveil de la foi au sein des populations. La ville des Papes possède depuis longtemps déjà cette grande et féconde dévotion, mais elle désire faire aujourd'hui. Par la voix de tous les curés de la ville et de ses principaux citoyens, elle vient de faire le vœu de mettre la main à la construction soit d'une église, soit d'une splendide chapelle au Sacré Cœur de Jésus, suivant que le décidera le Vicaire de J.C., sitôt qu'aura sonné pour l'Eglise l'heure de triomphe. On s'occupe en ce moment de recueillir des adhésions et des souscriptions. Aucun catholique, grand ou petit, pauvre ou riche ne manquera à l'appel.

Rome n'est pas demeurée en arrière dans le grand et prodigieux mouvement qui entraine les populations entières vers les sanctuaires les plus vénérés. La ville qui possédait déjà une chapelle de Notre-Dame de la Salette et une Archiconfrérie de ce nom dans l'église du Saint Sauveur *thermis*, vient d'inaugurer la statue et la dévotion de Notre-Dame de Lourdes à la pétite église *delle Virgine*.

Un certain nombre de députés italiens sont à peu près découragés de l'insuccès de leurs desseins sur le vrai peuple Romain. Les journaux révolutionnaires avouent la chose, non, sans doute, pour s'associer à leur *meá culpá*, mais pour bien stimuler le courage qui les laisse et tâcher de leur demontrer qu'il importe qu'on agisse dans les sphères officielles avec plus de resolution. Une des mesures energique que ces feuilles juives suggèrent est la suppression par le gouvernement des sociétés catholiques et des écoles religieuses de Rome.

Ces dernières tentatives de perversion leur tiennent perticulièrement au cœur, par ce que, avec l'enseignement purement laïque, les méchants espèrent tenir en leurs mains la jeunesse toute entière, la façonner et en disposer bientôt à leur guise.

Pendant la magnifique manifestation des catholiques de Rome, le jour de l'Assomption, quelques feuilles libérales rapportent que plusieurs députés et haut fonctionnaires de l'État se promenaient par les rues de la Cité, avec un air stupéfait et abattu, se disant tristement les uns aux autres: "Quelle "différence entre nos fêtes et celles "du Pape! C'est désespérant. Voici "trois ans que nous sommes ici et "nous n'avons pas fait un pas dans "l'esprit de ce peuple; bien loin de "là, au contraire, nous devenons, "il faut avouer, chaque jour de "plus en plus impopulaires! Après "tant fait de dépenses, disait un "autre, avoir bravé l'opinion pu "blique en Europe, s'être exposé "aux plus grandes difficultés pour "venir ici et être ainsi rénuméré de "ses efforts et de ses peines, c'est "être bien malheureux!—Oui, ré- "pliquait un troisième, nous nous "sommes joliment trompés en ve- "nant à Rome: et il faut bien "avouer qu'en y venant, nous avons "comme on dit, perdu notre temps "et notre argent."

Ces aveux sont précieux, surtout venant de semblables sources.

Les intrigues italo-prussiennes pour intervenir dans les affaires d'Espagne au profit de Don Luis de Portugal, gendre de Victor-Emmanuel et Allemand d'origine, n'ont abouti jusqu'ici qu'à un fiasco solennel, grâce aux progrès des Carlistes, à l'impuissance du gouvernement de Madrid et à la fureur des *intransigentes*. Déjà les organes du Quirinal annoncent le retour en Italie du général Cialdini, qui depuis un an ourdit des intrigues dans la péninsule Ibérique. Ces mêmes organes nous apprennent que l'amiral Brocchetti, commandant la flotte italienne (!) demande d'urgence une ample provision de biscuits, attendu que ses hommes se meurent de faim. Cette incomparable flotte n'a réussi, par ses manœuvres sur les côtes d'Espagne, qu'à faire rire ceux qu'elle pensait alarmer.

Les journaux libéraux de Vienne ont fait grand bruit à l'arrivée de Mgr. Nardi dans cette ville. On lui supposait toutes sortes de missions, entre autres celle d'influencer la cour de Vienne en faveur de la fusion française et du rétablissement du domaine temporel du Saint Siége. Or, Mgr. Nardi est allé à Vienne tout simplement pour féliciter le Cardinal de Rauscher à l'occasion du cinquantième anniversaire de son Sacerdoce. Les feuilles libérales en ont donc été pour les frais.

Les catholiques persécutés de la Suisse réunis en assemblée à Tug, ont adressé au Saint Père le télégramme suivant:

"A Sa Sainteté Pie IX—Rome.

"Les membres de "l'Association "Suisse de Pie IX" assemblés à "Tug restent, en dépit de tous les

« efforts, unis à Votre Sainteté par « les liens de l'obéissance filiale, de « la foi intègre, de l'espérance invin « cible et de la charité ardente. « Nous abhorrons, avec le Docteur « universel, le Libéralisme catho- « lique et nous adhérons aux pures « doctrines Romaines, à l'Ency- « clique, au Syllabus, à l'Infaillibi « lité »

Le Saint Père a répondu par l'entremise du Cardinal Antonelli :

« Votre télégramme a beaucoup réjoui le Saint Père, qui remercie et bénit de tout son cœur Mgr. Lachat et l'assemblée »



LE METIS.

Samedi, 4 Octobre 1873.

Affaire Lepine.

Après quatre jours d'enquête, et malgré tout le zèle deployé, la poursuite n'a encore rien prouvé pour impliquer M. Lepine dans la mort de Scott. Un témoin *croit* l'avoir vu avec ODonoghue lorsqu'ils ont été faits prisonniers. Deux autres ne l'ont pas vu. Deux témoins *pensent* l'avoir vu lorsque les prisonniers ont été dépouillés de leurs armes, dans le Fort Garry, et il *paraissait* en commandement. McBain *croit* que c'est lui qui commandait ceux qui vinrent chercher Scott pour le conduire au lieu de l'exécution. Mais le Rev. M. Young qui accompagnait Scott, n'a pas vu M. Lépine en cette circonstance. Chambers *croit* identifier M. Lépine comme l'homme qui a donné le signal de faire feu mais il ne *veut pas jurer* que c'est lui. Quant à ce dernier fait M. Chambers a raison, malgré sa bonne volonté, d'y mettre de l'hésitation. Cinquante témoins qui ont vu mieux que lui pourront jurer que M. Lépine n'a pris aucune part à l'exécution D'ailleurs le Rév. M. Young qui était près de Scott croit avoir reconnu celui qui commandait les hommes qui devaient tirer, et c'est un autre que M. Lépine.

Maintenant si nous en venons au témoignage de M. Young lui-même, il n'a pas vu M. Lépine agir d'aucune manière quelconque, ni en autorité ni autrement. Il a vu Riel lui parler, lorsqu'il demandait que Scott fut épargné, mail il ne sait nullement sur quoi portait la conversation. Et il a ensuite vu Lépine partir. Il n'a pas alors, ni en aucune autre circonstance, parlé à M. Lépine de l'exécution de Scott, et ne sait par conséquent ce que M. Lépine lui même en pensait.

Voilà où l'enquête en est rendue après avoir siégé quatre jours.

Il est donc bien clair que ce n'est pas M. Lépine qui a tué Scott. Il n'a pas même pris part à son exécution En tout cela, M. Lépine n'a d'autre culpabilité que celle d'avoir été partisan du Gouvernement Provisoire. Comme tel, il a fait en général ce qui lui était commandé par le dit gouvernement Provisoire, composé d'un Président et d'un Conseil. S'il est considéré comme coupable, tout la population française et la moitié de la population anglaise qui ont reconnu et soutenu ce gouvernement sont aussi coupables que lui. Comme on le voit, l'exécution de Scott, si on la considère criminelle n'est pas un crime social ordinaire, c'est une offense politique

Maintenant si on considère le fait que le gouvernement d'Ottawa, après l'exécution de Scott, est entré en arrangement avec les Chefs du Gouvernement Provisoire représentés par leurs Délegués, et a traité avec eux, et a basé l'Acte de Manitoba, qui est notre constitution, sur les demandes du Gouvernement Provisoire, apportées par les Délégués ; et si l'on considère de plus le fait que le Gouvernement Canadien en traitant avec les Délégués du Nord Ouest envoyés par le Gouvernement Provisoire, agissait d'après les instructions du Gouvernement Impérial, ne peut-on peut dire avec raison, que cette affaire là ne devrait pas venir devant nos tribunaux. Elle ne le devrait pas, 1ērt. parceque nos tribunaux n'ont pas juridiction pour en prendre connaissance ; 2ēmt. parceque les hommes que l'on met aujourd'hui en accusation ont eu du Gouvernement Canadien qui a traité avec eux, et du Gouvernement Impérial alors représenté par Sir Clinton Murdoch, la promesse qu'ils ne seraient pas inquiétés pour les actes faits ou autorisés par le Gouvernement Provisoire.

Il y a une troisième raison pour laquelle cette affaire ne devrait pas venir devant nos tribunaux. L'Hon. Juge Bétournay a déclaré déjà pendant l'enquête que le tribunal n'aurait rien à faire avec l'existence politique ou les actes politiques du Gouvernement Provisoire, mais qu'il considererait seulement les faits relatifs à la mort de Scott. Or, l'exécution de Scott n'est pas un acte particulier fait par des individus en leur propre nom ou pour des motifs personnels. Elle a été autorisée par le Gouvernement Provisoire, et doit être considérée comme l'effet ou la conséquence des difficultés politiques qui ont alors été créées à ce même Gouvernement Proviscire. L'offense a donc nécessairement un caractère politique. Si le tribunal ne tient nullement compte des circonstances politiques qui l'ont accompagnée, cette offense ne se trouvera pas avoir été considérée sous son vrai jour et alors peut-on dire que les inculpés auront eu réellement justice ?

Nous répétons donc que cette affaire n'aurait jamais dû venir devant nos tribunaux

S'il est à propos de faire une enquête pour l'examen détaillé des faits relatifs à cette grave question, nous prétendons que cette enquête devrait être faite par une Commission Impériale. Et cela pour deux raisons : d'abord parce que cette offense ne relève judiciairement que du Gouvernement Impérial ; ensuite parce qu'une commission aurait plus de latitude pour prendre connaissance de toutes les circonstances politiques et autres qui se rapportent à cette importante affaire.

L'Enquete Preliminaire.

La cour des magistrats devant laquelle se fait cette enquête, s'est ouverte vendredi, 26 ult., au Fort Garry, pour commencer l'examen des témoins. Il y avait deux magistrats sur le banc, Son Honneur le Juge Bétournay agissant comme magistrat stipendiaire et Gilbert McMicken. Ecr.

MM. Cornish et Thibeaudeau occupaient pour la poursuite.

MM. Royal et Dubuc et l'Hon. M. Girard pour la defense.

Avant l'assermentation du premier témoin, M. Dubuc souleva la question de juridiction et parla en français pendant près d'une heure. La substance de son argument peut se résumer comme suit : A l'époque où l'affaire dont il est ici question a eu lieu, la Prov. de Manitoba n'existait pas, et la Puissance du Canada n'avait aucun pouvoir, aucune juridiction dans le pays Le Gouvernement Impérial, n'ayant pas depuis lors transmis ce pouvoir aux autorités de la Puissance, les tribunaux qui, comme ceux de Manitoba, ont été créés par la Puissance et ont reçu d'elle leur autorité, ne peuvent avoir juridiction sur les offenses commises dans le pays avant le transfert. L'exécution de Scott a eu lieu le 4 Mars 1870. Et ce n'est que le 15 Juillet de la même année que le pays a été transféré au Canada. Le Canada n'avait donc aucune autorité dans la Province de Manitoba avant le 15 Juillet, 1870, et cette autorité qu'il a reçue par le transfert n'a pu avoir d'effet rétroactif. Par des Statuts Impériaux de 1803 et de 1821, les Provinces du Bas et du Haut Canada avaient pouvoir et juridiction pour prendre connaissance des offenses criminelles commises dans le Nord-Ouest.

Par un autre Statut Impérial, de 1840, ce pouvoir a été transmis à la Province Unie du Canada. Mais par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, qui a constitué la Puissance, ce pouvoir ci devant exercé par le Canada Uni se trouve abrogé, et n'est pas transféré à la Puissance. Par conséquent, entre le 1er Juillet 1867 et le 15 Juillet 1870, les offenses commises dans la Colonie de la Rivière Rouge ne relevaient judiciairement que des autorités locales d'Assiniboia, et du Gouvernement Impérial.

L'Honorable M. Royal développa la même thèse en Anglais.

L'espace ne nous permet pas de reproduire leurs discours ; nous le ferons probablement dans notre prochain numéro.

L'Hodorable Juge Bétournay réserva sa décision et l'enquête commença.

Nous n'avons pas assez d'espace pour pour publier les temoignages *in extenso*. Nous en donnerons seulement la substance et surtout ce qui se rapporte à Lépine, sans suivre les témoins dans leurs disgressions.

W. Farmer est assermenté. Il a son domicile à Headingly et est actuellement employé au Bureau des Terres. Le 17 Février 1870, il passait dans la prairie, à quelque distance du Fort Garry, venant de Kildonan et se rendant au Portage, avec ses compagnons. Ils étaient au nombre de 42, armés de fusils et de bâtons. Un certain nombre d'hommes, partis du Fort Garry les uns à cheval, les autres à pied, vinrent fondre sur eux, les firent prisonniers, et les conduisirent au Fort Garry. Ce parti venant du Fort Garry paraissait sous le commandement d'ODonoghue et de Lépine, qui arrivèrent les premiers. C'était la première fois qu'il voyait Lépine. Rendus dans la Cour du Fort, ils furent fouillés et leurs armes leur furent enlevés par les hommes qui étaient maitres du Fort. Il lui a semblé que Lépine commandait ceux qui fouillaient les prisonniers. Après avoir été fouillés ils furent emprisonnés dans la bâtisse servant de Bureau à la Cie. de la Baie d'Hudson. Le Major Boulton et Thomas Scott étaient du nombre des prisoniers. Il (Farmer) demeura prisonnier un mois. Le 16 Mars il fut conduit dans un appartement où se trouvait Lépine, et prêta serment de ne pas prendre les armes contre le Gouvernement Provisoire. Le serment lui fut administré par Joseph Nolin, qui paraissait être le secrétaire de Lépine. Il reçut en même temps une passe adressée à Patrice Breland qui commandait une garde stationnée à la Prairie du Cheval Blanc, à 24 milles de Fort Garry. Il a vu Scott en prison jusqu'au 4 Mars. Ce jour vers 10 heures A. M., il entendit Scott dire adieu à ses compagnons et ne l'a pas revu depuis, il n'a vu personne tuer Scott et n'a appris sa mort que par oui-dire.

(C'est là la déposition de Farmer. Ce Farmer est le même qui a fait la dénonciation assermentée sur laquelle le mandat d'arrestation a été émané Dans cette dénonciation, il jure positivement, sans restriction, que Riel et Lépine ont tué et assassiné Scott Et dans sa déposition, il ne sait pas même personnellement si Scott est mort.)

(*A continuer.*)

Documents Officiels et autres sur la Mission des Delegues du Gouvernement Provisoire a Ottawa, en 1870.

Nous commençons aujourd'hui la publication des documents officiels et autres se rapportant à la mission de Messire l'abbé Ritchot et de MM. Black et Scott Délégués en 1870 par le Gouvernement Provisoire du Nord-Ouest auprès du Gouvernement Canadien à Ottawa pour traiter de l'entrée de la Colonie dans la Confédération du Canada.

La première pièce A est la lettre du Secrétaire d'Etat, Thos. Bunn, du Gouvernement Provisoire, annonçant leur nomination aux Délegués

La seconde pièce B est la lettre de créance du Président du même Gouvernement aux mêmes Delegues.

La troisième C est la lettre des Délegués, à Ottawa, annonçant leur arrivée au Gouvernemrnt Canadien, et le but de leur mission.

La quatrième D est la réponse du Secrétaire d'Etat l'Hon. M. Howe, adressée aux Délegués et les informant qu'un sous comité du Gouvernement Fédéral était chargé de les recevoir, de les entendre et de traiter avec eux de l'objet de leur mission.

A

FORT GARRY, Feby 12th, 1870.

Revd. J. Ritchot,

St. Norbert, R R. S.

REVD. SIR,

I am directed to inform you, that you have been appointed, by the President of the North-West Territories, as Co-Commissioner, with John Black and Alfred Scott, Esquires, to treat with the Government of the Dominion of Canada, upon terms of Confederation.

I am
Revd. Sir,
Your obdt. Servt.
THOS. BUNN,
Secretary.

(TRADUCTION.)

FORT GARRY, 12 Février 1870.

Révd. J. Ritchot,

St. Norbert, E. R. R.

REVD. MONSIEUR,

Je suis chargé de vous informer que vous avez été nommé par le Président des Territoires du Nord-Ouest, comme Co-Commissaire, avec John Black et Alfred Scott, Ecuiers, pour traiter avec le Gouvernement de la Puissance du Canada les termes d'entree dans la Confédération.

Je suis
Révd. Monsieur,
Votre obéissant serviteur.
THOS. BUNN,
Secrétaire.

B

A Messire J. N. Ritchot, Ptre., etc.

MONSIEUR,

Le Président du Gouvernement Provisoire d'Assiniboia, en Conseil, vous me, par les présentes en autorité et en délégation, vous le Révd. Messire J. N. Ritchot, en compagnie de John Black, écuier, et de l'Honorable A. Scott, afin que vous vous dirigiez à Ottawa, en Canada, et que là vous placiez devant le Parlement Canadien la Liste qui vous sera confiée avec les présentes, Liste qui contient les conditions et les propositions sous lesquelles le peuple d'Assiniboia consentirait à entrer en confédération avec les autres provinces du Canada.

Signé ce vingt deuxième jour de Mars, en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent soixante et dix.

Par ordre.
THOS. BUNN,
Secrétaire.

Siége du Gouvernement
Winnipeg,
Assiniboia.

C

OTTAWA, 23 Avril 1870.

A l'Honorable Jos. Howe, &c.,

MONSIEUR,

Les soussignés, Délégués du Nord Ouest, désirant retarder le moins possible les affaires de leur mission, ont l'honneur de vous prier de vouloir bien informer le Gouvernement de Son Excellence qu'ils désirent être entendus le plus tôt possible.

ALFRED SCOTT,
JOHN BLACK,
J. N. RITCHOT.

D

OTTAWA, April 26th, 1870.

GENTLEMEN,

I have to acknowledge the receipt of your letter of the 22nd instant, stating that as Delegates from the North West to the Government of the Dominion of Canada, you are desirous of having an early audience with the Government, and to inform you in reply that the Hon. Sir John A. McDonald and Sir George E. Cartier have been authorized by the Government to confer with you on the subject of your mission, and will be ready to receive you at 11 o'clock.

I have the honor to be
gentlemen,
Your most obdt. Servant,
JOSEPH HOWE.

To the Rev. J. N. RITCHOT,
J. BLACK, Esq.
ALFRED SCOTT, Esq.

(*TRADUCTION.*)

OTTAWA, 26 Avril 1870.

MESSIEURS,

Je dois accuser réception de votre lettre du 22 courant, annonçant que, comme Délegues du Nord-Ouest auprès du Gouvernement de la Puissance du Canada, vous désirez avoir le plus tôt possible une audience du Gouvernement, et en réponse j'ai à vous informer que l'Hon Sir John A. McDonald et l'Hon Sir George Et Cartier ont été autorisés par le Gouvernement à traiter avec vous le sujet de votre mission, et ils seront prêts à vous recevoir à 11 heures.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très obeissant serviteur,
JOSEPH HOWE.

Au Rév. J. N. RITCHOT,
J. BLACK, Ecr.,
ALFRED SCOTT, Ecr.

Informations.

— Nous avons le plaisir d'annoncer le retour de France du Rev. P Tissot. O. M I. Le Révérend Père, après avoir assisté au Chapitre Général de sa Congregation à Autun, a visité la Savoie, son pays natal, qu'il n'avait pas vu depuis 26 ans.

— On nous informe que le Rév. P. Petitot, O. M. I., attendu incessamment depuis quelques jours, est reparti de l'Ile à la Crosse pour retourner à Good Hope. Il aurait reçu de France quelque lettre qui lui permet, vu l'amélioration de sa santé, de continuer ses travaux apostoliques dans ces immenses régions du Pole Nord.

— Le Rév. M. Proulx est parti, jeudi dernier, pour Ste. Agathe, à bord du Dakota.

— Les Révérendes Sœurs Lamy, McCullough et St. Placide sont arrivees de Montréal, mercredi soir, par la diligence.

— Sont arrivès par le Dakota, mercredi dernier, la Dame de l'Hon. Juge Bétournay avec ses enfants, et une Demoiselle Girard de Montréal. Son Honneur était au debarcadere et les a immédiatement conduits à sa superbe résidence, sur la Rivière Assiniboine.

— Le concours de tir à la carabine commencé jeudi de la semaine dernière s'est continué jusqu'à mardi de cette semaine.

NOUVELLES DU NORD.

—Des lettres datees du 27 Juin dernier nous arrivent de la McKenzie et nous apprennent que l'hiver a été excessivement froid dans ces parages, que cependant dès le mois de Mai, on y jouissait d'une température d'été. On avait semé du ble à la Providence et on espérait une assez bonne récolte. Le 27 Juin, le blé commençait déjà à faire ses épis. On comptait aussi sur une bonne récolte de patates ; bref, tout promettait une moisson abondante. Il ne restait plus à craindre que la gelée.

—Des lettres d'Arthabaska en date du 10 Juin nous disent que la récolte du blé, de l'orge et des patates avait été assez mediocre dans ces parages pour l'annee dernière, mais que pour cette année ci tout avait bonne apparence

Les sauvages du Fond du Lac ont beaucoup souffert de la famine pendant l'hiver dernier. Le caribou s'était dirigé d'un autre côté et n'avait pas paru sur leurs terres.

Ces pauvres sauvages jusqu'ici assez indifferents pour la religion, montrent aujourd'hui de bonnes dispositions et commencent à se faire instruire.

Comme le Révd. Père Einard revenait de donner une mission au Fort du Fond du Lac, il fut assailli dans son embarcation par une tempête. Les vagues étaient devenues furieuses et les glaces formaient sur les bords du Lac une longue et épaisse couche qui s'etendait aussi loin que le regard pouvait porter. L'atterrissage paraissait partout impossible et les pauvres voyageurs ne pensaient plus qu'à périr.

Dans ce danger extrême, ils eurent recours à la prière avec ferveur et furent assez heureux de découvrir

enfin, après une longue et pénible traversée au milieu des flots irrités par un vent violent, une plage abordable où ils mirent pied à terre et remercièrent la Divine Providence de les avoir conservés.

Extrait d'une lettre du Rév. Père Legeard, O. M. I. de l'Ile à la Crosse en date du 8 août dernier.

"Notre situation commence à "s'améliorer à l'Ile à la Crosse : "notre nouvelle maison qui mesure "48 pieds de long sur 32 de large est "assez avancée ; les frères ont fini "de la couvrir à la fin de Mai. Deux "des planchers sont déjà achevés ; "une énorme cheminée qui se "trouve presque au milieu sera, j'es- "père, terminée dans le courant de "Septembre. Nous sommes occu- "pés également à faire de nouvelles "étables avec les cours qui en dé- "pendent. Heureusement que nous "avons pu trouver cette année des "hommes en nombre suffisant pour "pouvoir pousser ces différents "ouvrages. Les années précé- "dentes il nous aurait été impos- "sible d'en trouver ainsi ; mais plu- "sieurs sauvages étant venus se "fixer autour de la mission, ainsi "que quelques métis, qui ont quitté "le service de la Compagnie, nous "en avons profité pour faire avan- "cer nos travaux. Sous le rapport "de la vie, cette année sera une "année dure pour nous. Depuis "l'hiver dernier nous ne prenons "presque point de poisson, et si "nous n'avions pas eu un peu de "vivres, ainsi que de l'orge et du "blé, je ne sais trop comment nous "aurions fait pour nourrir tout notre "monde. Cet été, ça va plus mal "encore. La glace était à peine par- "tie que l'eau s'est mise à monter "considérablement ; elle était déjà "bien haute l'été dernier mais ce "n'était rien en comparaison de ce "qu'elle est cette année : en moins "de six semaines le lac a monté de "25 à 30 pieds.

"L'eau poussée par de gros vents "de Nord et de l'Est minait conti- "nuellement les bords ; il nous a "fallu employer je ne sais combien "de journées pour faire une espèce "de barrage devant la mission afin "de briser les vagues et les empê- "cher d'emporter la terre. Plusieurs "fois ces barrages ont été emportés, "déjà l'eau arrive dans la cour de- "vant l'Egise ; une partie de la clô- "ture qui ferme cette cour est tom- "bée, le jardin des Sœurs est en "partie inondé. Dernièrement nous "avons pris le niveau du lac, l'eau "n'avait plus à monter que 22 "pouces pour arriver à la porte de "l'Eglise. Depuis ce printemps elle "est montée au moins de 3 pieds. "Espérons qu'elle n'ira pas plus "loin. Presque tout le pays est "inondé, la pointe sur laquelle est "bâtie la mission est une île main- "tenant, on peut passer en berge là "ou on pouvait marcher à pied sec "les années précédentes. Le plus "désagréable en tout cela c'est que "nous sommes dans une impossibi- "lité presque absolue de faire du "foin cette année, et qu'il nous fau- "dra probablement tuer cet automne "une bonne partie de nos animaux. "Depuis deux ans nous faisions la "plus grande partie de notre foin "dans quelques prairies qui se "trouvent en haut des rapides de la "rivière Canot à une assez grande "distance d'ici. Cette année tout "est noyé. Là où nos frères avaient "fait le foin l'année dernière il y a "au moins un pied et demi d'eau et "pas d'espérance de voir baisser la "rivière parce que le lac d'où elle "sort est à plein bord Les gens de "la Compagnie qui avaient les meil- "leures places à foin sur le lac de "l'Ile à la Crosse vont être obligés "probablement d'aller à une grande "journée d'ici en bas des rapides de "la rivière Castor pour y trouver "celui qui leur est nécessaire.

"Nous avons eu à la mission ce "printemps un plus grand nombre "de sauvages que les autres années. "L'eau haute les ayant forcés à se "grouper autour de l'Eglise, ils ont "été bien fidèles à assister aux exer- "cices. Nous avons eu la consola- "tion de baptiser plusieurs adultes "tant Cris que Montagnais. La mis- "sion finie, le Révérend Père Legoff "partit pour le Portage la Loche "afin de visiter les sauvages qui s'y "trouvent. Le Rev. Père Doucet de "son côté s'est embarqué, il y a "quelques jours, pour le lac Vert "afin d'aller à la rencontre des "Sœurs et y voir en passant les ca- "tholiques qui habitent cette place. "Quant à moi, comme ma santé "laisse toujours un peu à désirer. Je "suis obligé, à mon grand regret, "de garder toujours la maison.

"Cette année les berges nous font "pratiquer la patience. Celles qui "devaient nous apporter les lettres "de la Rivière Rouge ne sont pas "encore arrivées. Elles sont si en "retard que nous ne savons plus si "nous devons les attendre."

Traduit du "Manitoban."

A l'Editeur du *Manitoban*.

MONSIEUR,—Je suis un vieux soldat ; je ne suis pas un gros savant : mais j'ai honte, monsieur, oui j'ai ben honte, ça me fait rougir de honte ça, de voir des soldats tournés en hommes de police. Je proteste contre ça, monsieur. Je pense que ça fait pas ben avec la dignité des militaires anglais d'être menés 50 à la fois, jusqu'à 40 miles, avec un colonel, un capitaine, un juge et un procureur général à leur tête, pour arrêter deux hommes soûls. C'est honteux, monsieur. Qu'en pensez-vous ?

Je suis ben à vous,
PENSSOOLA.

P. S—Mettez ça, s'il vous plait ; j'acheterai un copie.

Monsieur l'Editeur,

Quel était l'individu qui recevait cinq piastres par jour d'O'Donohue pendant les troubles pour jouer le role d'espion parmi ses compagnons de prison ? Je puis vous le dire, moi. C'était un honorable monsieur qui est devenu patriote aujourd'hui et Membre du Conseil Législatif de Manitoba aussi. J'irai vous voir et vous montrerai ses reçus.

Tout vôtre,
BO-PEEP.

NOUVELLES DIVERSES.

Boston a payé l'année dernière pour les 8,763,295 gallons de lait qu'elle a consommés $2,979,516.90. Ce lait contenait environ un huitième d'eau.

Malgré l'émigration, le paupérisme en Angleterre ne semble pas diminuer. Le nombre des mendiants cette année est de 1,070,000.

Un individu de Worcester, Mass., qui a été traduit 117 fois pour ivresse devant le Recorder et à payé $1,142 en amendes vient de conclure qu'il vaut mieux pour sa bourse de faire vœu de temperance.

VOCATION DES FEMMES.—Perfectionner la vie privée, l'animer, l'embellir, la sanctifier, c'est là une grande et noble carrière. Les femmes, selon nous, sont institutrice nées ! car. tant qu'elles ont immédiatement entre leurs mains la moralité des enfants, ces futures souverains de la terre, l'exemple qu'elles peuvent donner, le charme qu'elle peuvent répandre sur la destinée des autres âges, leur fournissent des moyens d'améliorations de tous les moments.

Sous le toit domestique se forment ces opinions et ces mœurs qui soutiennent les institutions ou qui en préparent la chute. Tout ce qui, dans l'organisation politique ne se fonde pas sur les vrais intérêts de la famille, dépérit bientôt ou ne produit que du mal Et comme ils le sont d'autant plus que l'attention des hommes s'est portée ailleurs, comme dans l'ordre matériel, c'est aux femmes que sont dévolus les soins de santé et les soins de la conservation des fortunes, et que, dans l'ordre spirituel, ce sont elles qui communiquent et raniment les sentiments, vie de l'âme, mobiles éternels des actions, il leur est assigné un rôle, obscur peut-être, mais immense, dans les vicissitudes de la destinée qui se déploient sous nos yeux.

Epitaphe relevée sur un tombeau du plus beau marbre blanc, au cimetière Montmartre :

Le premier attendra l'autre.

Au-dessous, deux mains enlacées.

Le plaisant, c'est que ce tombeau s'est ouvert dernièrement pour recevoir le *cinquième* mari d'une veuve encore vivante. Les deux mains continuent à rester enlacées.

Mlle Phelps en parlant de Mlle Smiley, la jeune quakeresse prédicante, dit : "C'est une femme dont la voix est aussi harmonieuse que celle de la Madonne, courageuse comme un apôtre, aussi ferme et aussi énergique qu'un quaker et qui de plus porte son chapeau de quakeresse en prêchant."

Le capuchon quaker nous semble un peu sombre pour ce tableau.

VARIÉTÉS.

UN ORATEUR D'ENTERREMENT CIVIL.

Le trait d'éloquence que nous allons citer s'est produit à Cette, en France, il y a un mois ou deux. M. Bourgoing, chef de bureau à l'état civil de cette ville est ancien commissaire central venait de mourir. Quoique sa fin eût été chrétienne, les frères et amis prétendirent s'emparer de son cadavre, afin de l'enfouir civilement ; mais la famille du défunt s'y refusa avec fermeté, et Bourgoing eut un enterrement religieux.

Que firent alors les libres-penseurs ou, ce qui revient à peu près au même, les radicaux ses anciens amis ? Le matérialiste leur échappait, mais restait le coréligionnaire politique qui pouvait leur fournir encore matière à manifestation. Comment s'y prendre ? Se mêler au cortége, suivre le cercueil que précédait le prêtre et la croix, ils résolurent donc de se former en procession à part et de se rendre au cimetière par un autre chemin, de façon à n'arriver qu'après que le prêtre aurait prononcé les dernières prières.

Ainsi fut fait : et lorsqu'ils pénétrèrent dans l'enceinte du cimetière la céremonie religieuse était terminée. Ils se rangèrent autour de la fosse, et alors l'un d'entre eux, l'orateur de la bande, prenant la parole d'une voix vibrante d'indignation, prononça cette courte mais énergique allocution :

"Adieu ! citoyen Bourgoing, tu "EST ENTERRÉ malgré toi. Adieu !"

Comment le catholicisme pourrait-il resister à tant d'éloquence ?

LE TESTAMENT D'UN HORLOGER.

Il vient de mourir à Paris un horloger fort original et que l'on supposerait être né sur les bords de la Garonne si on s'arrêtait à la curieuse lettre testamentaire qu'il à adressée à son fils.

Voici cette lettre dans sa teneur fidèle :

"Mon fils,—L'heure de ma mort va *sonner* au *cadran* de l'eternité mon existence ne tient plus qu'à la pointe d'une *aiguille* ; mais avant d'être horizontalement dans la *boite* de la mort, écoute attentivement, ô mon fils, le *timbre* fêlé de ma voix qui s'éteint car cette dernière *minute* est sacrée, et il faut pas perdre une *seconde*. Que l'honneur soit le *ressort* réel de ta vie et la prudence le *régulateur* de tes actions. Que tes *mouvements* soit toujours *réglés* par la crainte de Dieu ; si l'amour du prochain est la *clef* de ta conduite, pour toi les *heures* s'écouleront dans une large *sphere* de bonheur et de délices.

"Ne *rhabille* jamais la fraude avec l'email trompeur, le vol est un grain de poussière qui arrête les *rouages* d'une conscience pure et tranquille ; souvent même il fait des *trous* qui ne sont pas en *rubis*

"Si tu suis mes conseils tu n'auras pas besoin, quand la *chaine* de tes jours se brisera de *remonter* le cours de ta vie pour chercher des *échappements* et tu pourras sans *balancier* te mettre *d'accord* avec le grand *horloger* de l'univers, car tu auras les mains *nettes* et *polies*, et nullement *gravées* et *guillochées* par le *frottement* des mauvaises actions.

"Adieu mon fils *je casse mon verre* de montre et ne peut plus le remplacer.

(Signé)
COTTET."

DEMANDES.

DEUX BONS Ouvriers Typographe, sachant l'anglais et le français auraient de l'emploi immédiatement en s'adressant à ce Bureau. Le prix est de quatorze à quinze piastres par semaine. La pension est de quatre à cinq piastres par semaine. Nous leurs prometttons de l'emploi pour un an et pas moins de deux ans.



AVIS PUBLIC

Est par le présent donné à TOUTES PERSONNES réclamant, en vertu de la Section 32 de l'Acte de Manitoba, des TITRES pour les TERRES situées dans la ZONE établie soit sur la Rivière Rouge soit sur la Rivière Assiniboine, ou dans aucun des ETABLISSEMENTS en dehors de la dite ZONE, comprenant la Paroisse de STE. ANNE, et la PETITE POINTE DE CHÊNE, ainsi que ST. LAURENT et la POINTE-DE-CHÊNE au LAC MANITOBA, WESTBOURNE, &c., &c., que des

Demandes de Patentes

pour telles TERRES peuvent maintenant être faites à l'HONORABLE MINISTRE DE L'INTERIEUR. Chaque telle DEMANDE devra être accompagnée d'un ETAT assermenté de la personne faisant telle demande, lequel état devra contenir la description et la condition du LOT, et énoncer les particularités en vertu desquelles la Patente est réclamée, et devra être envoyé sous enveloppe au soussigné.

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau de l'Arpentage des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 10 Septembre 1873.

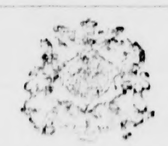
VENTE DE TERRES PAR LE SHERIF.

PROVINCE DE MANITOBA,
Comté de Selkirk,
Savoir :

Par et en vertu d'un Bref d'Exécution émané de la Cour du Banc de la Reine, à la poursuite de Angus R. Chisholm et George A. Bubar, Demandeurs, contre les Terres et tenements de James Bedman, Défendeur, j'ai saisi et pris en exécution tous les droits, titres et intérêts du Défendeur sus-nommé, dans, sur et à certain lot ou morceau de Terre décrit comme suit :—Tout ce certain lot ou morceau de Terre et prémisses, sis et situé dans la Ville de Winnipeg, dans la Province de Monitoba, et qui peut-être connu comme suit, savoir, commençant à un poteau se trouvant à une chaine à l'Est de la maison de William Harvey, allant au Sud une chaine et demi de long d'une rue tracée, de là à l'Est une chaine, de là au Nord une chaine et demi, de là à l'Ouest une chaine le long d'une rue tracée jusqu'au point de départ, que j'offrirai en vente à mon bureau, dans la Ville de Winnipeg jeudi le 5eme jour de Decembre prochain, à onze heures A.M.

EDOUARD ARMSTRONG,
Sherif de Manitoba.

Bureau du Shérif,
Winnipeg, 2 Octobre 1873.



Bills Prives.

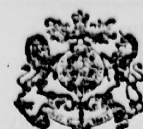
LES PERSONNES qui ont l'intention de s'adresser au Parlement pour des Bills Privés, soit pour l'obtention de privileges exclusifs, ou pour conférer des pouvoirs de corporations pour des fins commerciales ou autres, ou pour aucune chose tendant à affecter les droits ou propriétés privés, sont par le présent notifiés qu'ils sont requis par les Règles des deux Chambres du Parlement qui sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*, de donner DEUX MOIS D'AVIS de leur application spécifiant clairement et distinctement sa nature et son objet, dans la *Gazette du Canada*, et aussi dans un papier nouveau publié dans le Comté ou l'Union de Comtés affectés, envoyant copie des journaux contenant le premier et le dernier de tels avis au Bureau des Bills Privés de chaque Bâtisse.

Toutes Petitions pour Bills Privés doivent être présentées durant les *trois premières semaines* de la Session.

ROBERT LeMOINE,
Greffier du Sénat.

ALFRED PATRICK,
Greffier de la Chambre des Communes.

St. Boniface, 12 Septembre 1873. 2m



Terres de la Puissance.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné aux colons actuels dans aucun des cantons suivants mis à part pour pourvoir à l'octroi des Metis en vertu de l'Acte de Manitoba, que s'ils n'ont pas encore fait entrer dans ce bureau les terres sur lesquelles ils sont établies, ils sont requis de le faire immédiatement, afin que leurs réclamations puissent être soumises à la considération du Ministre de l'Intérieur.

Dans le Rang 1 Est,		Cantons 8, 8, 12, E ½ de 14, et parties des cantons 10 et 11.
"	2 "	Cantons, 8, 9, 12, O ½ et E ½ de 14, et parties des cantons 4, 5, 6, 10 et 11.
"	2 "	Cantons 5, 6, 12, 14, 15, et parties des cantons 7, 8, 9, 10, 11, 12.
"	4 "	Cantons 3, 4, 5, 6, 8, 9, et parties des cantons 10, 12, 13, 14 et 15.
"	5 "	Cantons 4, 8, 9, 12 et et partie du canton 13.
"	6 "	Cantons 9, 11 et 12 et parties des cantens 8, 13 et 14.
"	7 "	Cantons 11, 12, 13, O ½ de 14 et partie du canton 8.
"	8 "	Cantons 11, 12 et 15.
Dans le Rang 1 Ouest		Cantons N ½ de 7, 8, 9, 12, 13, S ½ de 14 et parties des cantons 10 et 11.
"	2 "	Cantons 4 et 10 et parties des cantons 11 et 12.
"	4 "	Cantons 8, 9, 10, 11 et 16 et partie du canton 12.
"	4 "	Canstons 8, 9, 10, 11 E ½ de 16, E ½ de 14 et partie du canton 12.
"	5 "	Cantons 8, 4, 10, 13 et partie du canton 11.
"	6 "	Cantons N ½ de 8, 9 et 10.
"	9 "	Cantons 10, 12 et 14.

LINDSAY RUSSELL,
Asst. Arpenteur-Général.

Bureaux des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 21 Août, 1873 4f.



Arpentages des Terres DE LA PUISSANCE.

ATTENDU qu'il résulte de graves inconvénients de ce que des ordres sont presentés de la part de Deputés-Arpenteurs employés dans l'arpentage des Terres de la Puissance, pour certaines sommes d'argent en paiement de gages et autres comptes, nonobstant un avis public préalable annonçant que ces ordres ne seraient pas reconnus, toutes personnes sont par le présent requises de prendre avis que NUL TEL ORDRE ne sera désormais accepté ou payé à ce Bureau.

J. S. DENNIS,
Arpenteur-Général.

Bureau des Arpentages,
—Terres de la Puissance,
Winnipeg, 1 Mai, 1872.

A VENDRE.

200,000 BARDEAUX,

—AUSSI—

100,000 pds. bois de sciage, 1 pouce, 1¼ pouce, 1½ pouce, CLAIR.

20,000 PDS. EN SUPERFICIE COUVERTURE ASBERTE (*Asbertos Roofing*), A L'ÉPREUVE DE L'EAU ET DU FEU.

PORTES ET CHASSIS (*Vitrés.*)

DE PLUS

1000 Barils de Blanc de Plomb,

Boites de Peinture,

ET

MASTIC EN VESSIES.

R. GERRIE & CIE.
Magasin de Meubles de Manitoba.
Winnipeg, 6 Septembre 1873.

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

——ooo——

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

——ooo——

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques

——ooo——

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNERAIRES.

——ooo——

CARTES

DE VISITES,

D'ADRESSES,

DE COMMERCE,

ETC ETC.

——ooo——

PROGRAMMES,

——ooo——

AFFICHES

——ooo——

LIVRES,

BROCHURES.

——ooo——

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 10 Avril, 1872.

BATISSE McKENNEY, WINNIPEG.

——

L. R. BENTLEY,

COMMERCANT EN GROS ET EN DETAIL

DE

ROSSE ET PETITE FERRONNERIE

POELES,

FERBLANTERIE,

INSTRUMENTS D'AGRICULTURE,

ET

MEUBLES DE MENAGE.

A la

BATISSE McKENNEY,

WINNIPEG, MANITOBA.

PITON & ISMAY,

GRANDE RUE, WINNIPEG,

AGENTS D'IMMEUBLES, D'ASSURANCE SUR LA VIE

ET

COMMISSIONNAIRES EN GÉNÉRAL,

Encanteurs, Evaluateurs, Comptables et Courtiers de Douane.

Wm. Chambers.

WINNIPEG.

——

ARMURIER ET FABRICANT DE FUSILS, CARABINES, PISTOLETS, &c.

——

Négociant en Carabines se chargeant par la culasse, en Revolvers, cartouches, &c., et autres articles de SPORT.

Poudre de chasse, plomb, capsules, cannes de pêche à vendre au plus bas prix.

Réparations faites sous le plus court délai et du mieux possible.

Winnipeg. 4 Juin, 1872. 1a



Chemin de fer Great Western

DU CANADA.

——

Aller et retour de Manitoba.

——

LA meilleur ronte de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western, Détroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

Quatre train Exprès chaque jour aller et venir.

Le tarif est modéré, l'expédition prompte, et le materiel roulant comprend toutes les dernières inventions.

Attention spéciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,
Surintendant Gén

Bureau du G. W.
Hamilton, Ont., 1872

MELLE MONCRIEFF.

MODISTE ET OUVRIERE EN MANTEAUX,

FORT GARRY

——

MISS MONCRIEFF, de Glasgow, Ecosse, prend la liberté d'informer les Dames et le public de Winnipeg et des environs qu'elle a ouvert un établissement de MODES, MANTEAUX, etc., à l'adresse ci-dessus, et dans les salles ci-devant occupées par le Bureau du Télégraphe.

Sa longue expérience dans cette branche d'affaires lui fait espérer le patronage du public, et lui permet de garantir satisfaction à toutes les personnes qui l'honoreront de leurs commandes.

PRIX MODÉRÉS

Taureau de Race.

——

DES DEMANDES seront reçues par le Soussigné pour les services du Taureau de Race Durham de la Société Agricole et Industrielle de Manitoba, à raison de $5.00 par vache pour la saison pour les Membres de la Société ; et $6.00 pour ceux qui ne sont pas Membres ; cette somme doit être payée au temps de la demande.

Le service sera limité à un certain nombre de vaches, et les demandes auront la préférence suivant leur priorité.

Le Taureau se trouve actuellement au Fort Garry.

JAMES STEWART,
Secrétaire S. A. & J. P.

Winnipeg, 22 Août 1873.

H. J. MARSHALL,

CONSTRUCTEUR ET CONTRACTEUR,

——

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES ET MOULURES EN MAGASIN OU FAITES A ORDRE.

——

SPECIALITE.

Fabriques de Meubles de Menage, &c.

——

Adresse :—La maison voisine de la Douane, Winnipeg.

Printemps et Ete, 1873.

——

A. G. B. BANNATYNE,

GRANDE RUE, WINNIPEG,

MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL.

A en mains et doit recevoir par les premiers bateaux un assortiment choisi et des plus considérables qui aient jamais été importés dans cette Province, consistant en quantités variées de

MARCHANDISES SECHES,

OBJETS DE FANTAISIE,

EPICERIES DE TOUTES SORTES,

VINS ET LIQUEURS,

BIERE, AILES ET PORTER en bouteilles

CIGARES ET TABAC,

DRAPS CANADIENS ET ANGLAIS,

HARDES FAITES,

BOTTES, BOTTINES ET SOULIERS,

QUINCAILLERIE,

OUTILS de Charpentiers et Menuisiers.

BECHES, PELLES, FOURCHES, HOUES,

&c., &c., &c.

——

Un assortiment considérable et choisi de

FAIENCERIE ET VERRERIE.

——

ACHETE ET VEND

FARINE ET PROVISIONS, PEMICAN, ROBES ET PEAUX.

——

LOTS DE VILLE A VENDRE.

Enseigne du Pavillon Blanc.

NOUVEAU MAGASIN

a l'ancienne place de M. Boyd, Grande Rue,

WINNIPEG.

VENTE POUR ARGENT COMPTANT.

CHABOT & CIE.,

Marchands-Tailleurs, et entrepôt de Marchandises sèches en général.

L'assortiment est considérable, choisi, nouveau, et acheté sur les premiers marchés, et se compose de :—

TWEEDS ANGLAIS, FRANCAIS ET CANADIENS, DRAPS FINS, etc.

Aussi un assortiment choisi de Hardes Faites et autres articles pour Messieurs.

——

SOIES NOIRES, ETOFFES A ROBE, INDIENNES COTONS, etc., en grande variété.

——

BONNETS, BAS, GANTS, et un assortiment général de JOAILLERIE et articles de FANTAISIE.

——

Le Département de Tailleurs est très-complêt. On fait de l'ouvrage de première classe avec goût, à bon marché, et suivant les patrons les plus fashionable.

——

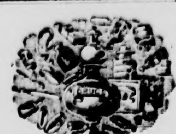
"MODIQUES PROFITS. PROMPTE RENTRÉE DES FONDS.".

——

CHABOT & CIE.,
Enseigne du Pavillon Blanc
Grande Rue, Winnipeg.

——

Une grande réduction sur les prix sera faite aux traiteurs.



JAMES STEWART,

PHARMACIEN,

RUE GARRY,

vis-à-vis l'Eglise Methodiste.

WINNIPEG.

——

DROGUES,

MEDECINES ET PARFUMERIES,

JOUETS ET ARTICLES DE GOUT,

ARTICLES DE TOILETTE EN GRANDE VARIÉTÉ.

——

Un soin spécial pour la préparation des prescriptions.

J. H. ASHDOWN.

——

EN FACE DE LA PHARMACIE DU DR. BIRD.

——

A en mains toutes sortes de POELES et USTENSILES de cuisine de la meilleure qualité et des plus durables.

——

FOURNAISES,

HUILE DE CHARBON,

QUINCAILLERIE,

FERBLANTERIE,

&c., &c., &c.

——

Qu'il vendra aux plus bas prix au comptant.

Une visite est respectueusement sollicité.

Winnipeg, 1er Aout, 1872. 1a

BOIS, BOIS.

——

LE SOUSSIGNE VIENT d'ouvrir un clos de Bois de service sur le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en face de la Cathédrale de St. Boniface, et reçoit tous les jours son fonds de commerce re bois sec, lattes, bardeaux et piquets.

Il a en vente toutes les espèces de bois blanchis, moulures, portes et chassis.

Afin de satisfaire aux besoins du pays il se propose de construire un

Moulin a Scie,

qui comprendra toutes les dernière amélioration, machines à blanchir, à faire la latte, le bardeau, les piquets. Les machine sont en route de Brantford, Ontario, et le soussigné s'attend les mettre en operation vers le 1er d'Août.

Son clos de bois comprend 2 millions de pieds de bois de pin venant du lac Rouge et de la Rivière du même nom, et qu'il se propose de scier ici.

Voici la liste de ses prix :

Planches	$50 50
No. 1, Communes	45 00
No. 2, "	35 00
No. 1, de dimensions	45 00
No. 1, Battens	50 00
Colles de toute sorte	28 00
No. 1, Plancher embouveté et blanchi	65 00
No. 1, " non " "	50 00
No. 2, Plancher embouveté et blanchi	60 00
No. 1, Cloisons embouvetees, etc. "	55 00
Bois clair blanchi	75 00
" non "	70 00
Planches, claires, $\frac{1}{4}$, $1\frac{1}{2}$, 2 pouces	70 00
Bardeaux XX	7 25
" X	5 50
Lattes	5 00
Piquets de clôtures, plates	18 00

Bois livré à la ville à des taux moderés.

W. J. MACAULAY.

Winnipeg, 12 juin, 1872. 1a.



AVIS.

——

LES SOUSSIGNÉS donnent avis à tous ceux que la chose peut concerner qu'ayant reçu leur nomination comme

Commissaires de Licences,

suivant les dispositions de la 36 Vict. chap. 29, tout individu licencié ou non licencié sera poursuivi en vertu du dit acte pour—

LA VENTE sans licence des liquides enivrantes ;

L'OUVERTURE d'Hôtels licenciés, Tavernes ou Restaurants après les heures ; ou

L'OUVERTURE des dites Maisons ou la vente de boissons le Dimanche ;—

LA VENTE de boissons enivrantes aux Sauvages ou aux enfants mineurs ;

LA VENTE en moindre quantité que celle permise à un Epicier licencié, ou la permission de boire sur les lieux ;

LE FAIT d'agir comme Encanteur sans licence ;

LE COLPORTAGE sans licence ;

LA TENUE de Tables de Billiard ou autres Jeux sans licence ;—

ETC., ETC., ETC.

(Signé.) JAMES STEWART
Président.

LOUIS SCHMIDT,
DONALD MATHESON,
Commissaires

Winnipeg, 20 Août 1873.



TERRES DANS LES LIMITES DE L'ETABLISSEMENT.

——

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le fait de prendre, en s'y établissant ou de toute autre manière, des terres inoccupées dans les Limites de l'Etablissement, soit sur la Rivière Rouge ou sur la Rivière Assiniboine, sans avoir préalablement obtenu la permission de ce Departement, ne sera pas reconnu par le Gouvernement comme donnant un droit exclusif d'établissement (homestead) ou de preemption, et toute personne est par le present requis de se conduire en consequence.

Par ordre,

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau des Terres de la Puissance, 21 Mars, 1873.



CONSEIL DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

——

L'Assemblée semi-annuelle du Conseil des Territoires du Nord-Ouest, sera tenu à l'Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, Jeudi, le quatrième jour de Septembre prochain, commençant à 11 heures A.M.

Par ordre,

WILLIAM J. URQUHART.
Secrétaire du Conseil du Nord-Ouest

Winnipeg, 23 Août 1873.

W. G. FONSECA.

POINTE DOUGLAS.

——

A constamment en main un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,

ARTICLES DE GOUT,

CHAUSSURES,

EPICERIES,

FERRONNERIES,

VINS ET LIQUEUR

1er Aout 1872 1a